



# Préservation de la fertilité masculine



« Toute personne dont la prise en charge médicale est susceptible d'altérer la fertilité ou dont la fertilité risque d'être prématurément altérée peut bénéficier du recueil ou du prélèvement et de la conservation de ses gamètes ou de ses tissus germinaux. »

Art. L. 2141-11. du code de la santé publique.

La fédération des CECOS (centre d'étude et de conservation des oeufs et du sperme humain) regroupe une trentaine de centres répartis sur toute la France. Elle s'occupe notamment de la cryoconservation du sperme. Toute conservation nécessite une prescription médicale et s'accompagne d'un entretien avec un biologiste. Un psychologue attaché au service peut vous rencontrer si vous le désirez.

## Pourquoi conserver son sperme ?

La thérapie anticancéreuse et certaines interventions chirurgicales permettent actuellement d'obtenir la guérison de nombreuses affections, mais elles peuvent entraîner une stérilité temporaire ou définitive. Le caractère imprévisible des récupérations spontanées de la spermatogenèse explique la nécessité de l'autoconservation du sperme.

**Cette technique laisse aux hommes la possibilité d'une paternité future après un traitement ou une intervention à risque stérilisant.**

## Comment se fait le recueil de sperme ?

Le sperme est recueilli par auto-masturbation au laboratoire. Il est recommandé de respecter auparavant une absence d'éjaculation de 3 à 5 jours. Afin de conserver une quantité suffisante de sperme, il faut prévoir en moyenne 2 à 3 recueils, effectués sur plusieurs jours.

## Comment le sperme est-il congelé ?

Le sperme est mélangé avec un milieu cryoprotecteur, conditionné en paillettes puis congelé et conservé dans l'azote liquide à -196°C. La tolérance d'un sperme au processus de congélation-décongélation est individuelle et non prévisible. En revanche, le sperme, une fois congelé, peut être conservé très longtemps.

## Qui sera informé des résultats ?

Les résultats des analyses de sperme et des tests réalisés à l'occasion de la décongélation seront adressés systématiquement à votre médecin prescripteur, à votre médecin généraliste si vous le souhaitez, et **à vous-même si vous le demandez.**

## En cas de chimiothérapie ou de radiothérapie, la stérilité est-elle irréversible ?

**Pas obligatoirement.** Le risque de stérilité dépend de la nature du traitement, de sa durée et des doses utilisées. Il dépend aussi de la tolérance des cellules germinales qui produisent les spermatozoïdes. Cette tolérance est imprévisible et très variable d'un individu à l'autre. C'est pourquoi nous vous conseillons de faire un spermogramme 6 mois à un an après la fin du traitement.

## Qui pourra utiliser le sperme conservé ?

**L'homme qui a conservé du sperme et lui seul.** Sa présence sera obligatoire pour tout transfert de paillettes vers un autre centre ou pour toute utilisation dans le cadre d'une assistance médicale à la procréation. La réutilisation sera possible jusqu'à votre 60<sup>e</sup> anniversaire.

## Quelles sont les conditions de prise en charge ?

Les actes correspondant à la congélation et à la conservation du sperme sont inscrits à la nomenclature des actes remboursés par la sécurité sociale. Conformément à la réglementation en vigueur, **le CECOS vous contactera chaque année pour connaître votre avis sur la poursuite de la conservation.**

**Il est indispensable de communiquer au CECOS tout changement d'adresse.**



**Toute autoconservation de sperme doit être accompagnée d'un bilan sérologique complet: hépatite B (Ag HBs, Ac anti HBs et Ac anti HBe), hépatite C, VIH 1 et 2.**

## Contact

### Centre de préservation de la fertilité en Nouvelle-Aquitaine (CPFA)

#### CHU de Poitiers

Tél. **05 49 44 39 56** - mail : **sec.amp@chu-poitiers.fr**

<https://www.chu-poitiers.fr/specialites/medecine-de-la-reproduction/>

CHU de Poitiers – Site de la Milétrie  
2 Rue de la Milétrie 86021 Poitiers

#### CHU de Bordeaux

Tél. **05 56 79 56 79** - mail : **preservation.fertilite@chu-bordeaux.fr**

[www.gynecologie-amp-chubordeaux.fr/amp/Préservation de la fertilité](http://www.gynecologie-amp-chubordeaux.fr/amp/Préservation de la fertilité)

CHU de Bordeaux - Hôpital Pellegrin - Centre Aliénor d'Aquitaine  
Place Amélie Raba-Léon 33076 Bordeaux cedex

#### CHU de Limoges

Tél. **05 55 05 64 72** ou **05 55 55 24 65** - mail : **amp@chu-limoges.fr**

<https://www.chu-limoges.fr/centre-d-aide-medicale-a-la-procreation>

CHU de Limoges – Hôpital de la mère et de l'enfant  
8 Avenue Dominique Larrey 87000 Limoges

